



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA18 13 0186

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA18 13 0187

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA18 13 0188

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Un (1) citoyen fait une intervention. À 19 h 14, la période de questions est terminée.

CA18 13 0189

ACCEPTER LE BÉNÉFICE DE L'ACTE D'ENGAGEMENTS UNILATÉRAL SIGNÉ PAR GROUPE MAGRI CITÉ CENTRALE INC., LE 1ER JUIN 2018, EN FAVEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – RUE JARRY – LOTS NUMÉROS 1 123 913 ET 1 122 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le bénéfice de l'acte d'engagements unilatéral signé par Groupe Magri Cité Centrale inc., le 1^{er} juin 2018, en faveur de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un nouveau développement résidentiel sur la rue Jarry, lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1184871011

CA18 13 0190

APPROUVER LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME ASSOCIATION TRINACRIA INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 3 juillet 2018

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, la demande de reconnaissance de l'organisme Association Trinacria inc., pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2018, et d'approuver le projet de convention en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1184346002

CA18 13 0191

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1180512007

CA18 13 0192

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA MODIFICATION DU FEU DE CIRCULATION PRÉSENT À L'INTERSECTION DU BOULEVARD VIAU ET DE LA RUE JEAN-NICOLET.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.04 1183693009



CA18 13 0193

APPROUVER LE RENOUELEMENT – AJOUT AU CONTRAT NUMÉRO 2005-06 RELATIVEMENT À LA GESTION DES OPÉRATIONS DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU STADE HÉBERT – SAISON HIVERNALE 2018-2019 – CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente pour un ajout au contrat numéro 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion du stade Hébert pour les cinq (5) mois où celui-ci est couvert, soit pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019.

D'imputer les dépenses et les recettes reliées à ce renouvellement de l'entente pour un ajout au contrat conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1183309018

CA18 13 0194

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – ACHAT D'ESPACES POUR DE LA PUBLICITÉ, DES CHRONIQUES, DES AVIS PUBLICS ET DES APPELS D'OFFRES – 10684210 CANADA INC. (MÉTRO MÉDIA) – 40 746,61 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 40 746,61 \$ à 10684210 CANADA INC. (MÉTRO MÉDIA) pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1180391003

CA18 13 0195

OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UN MINI PARC ENTRE LA RUE ANTONINO-SPADA ET LE BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-165 – H2L EXCAVATION INC. – DÉPENSE MAXIMALE DE 133 307,58 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à H2L EXCAVATION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un mini parc entre la rue Antonino-Spada et le boulevard des Grandes-Prairies, appel d'offres numéro 201-165, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 121 188,71 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 133 307,58 \$, soit 121 188,71 \$, le prix de la soumission, augmenté de 12 118,87 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1183693010

CA18 13 0196

OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE TENNIS DU PARC HÉBERT, AU TERRAIN DE TENNIS DU PARC LADAUVERSIÈRE ET AU TERRAIN DE BASKETBALL DU PARC FERLAND – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-164 – BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC. (458 303,46 \$) ET NÉOLECT INC. (58 809,72 \$) - DÉPENSE MAXIMALE DE 517 113,18 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat pour la construction de l'éclairage sportif au terrain de tennis du parc Hébert, au terrain de tennis du parc Ladauversière et au terrain de basketball du parc Ferland, appel d'offres numéro 201-164, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient :

- BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC., pour les parcs Hébert et Ladauversière, au prix de sa soumission au montant de 416 639,51 \$.
- NÉOLECT INC., pour le parc Ferland au prix de sa soumission au montant 53 463,38 \$.

et ce, pour un montant total de 470 102,89 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 517 113,18 \$, soit 470 102,89 \$, le prix des soumissions, augmenté de 47 010,29 \$, à titre de budget de contingence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1185910005



CA18 13 0197

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'AIRE DE JEU 6-12 ANS DU PARC COUBERTIN – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-17007 – LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. – DÉPENSE MAXIMALE DE 54 848,82 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à LES INDUSTRIES SIMEXCO INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage, pour la fourniture et installation d'équipements pour l'aire de jeu 6-12 ans du parc Coubertin, appel d'offres numéro 18-17007, au montant total de 54 848,82 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1183693012

CA18 13 0198

OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE FILTRATION DE LA PISCINE ET PATAUGEOIRE DU PARC LADAUVERSIÈRE – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-164B – PROCOVA INC. – DÉPENSE MAXIMALE DE 2 509 214,40 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à PROCOVA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la salle de filtration de la piscine et pataugeoire du parc Ladauversière, appel d'offres numéro 300-164B, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 2 281 104 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 2 509 214,40 \$, soit 2 281 104 \$, le prix de la soumission, augmenté de 228 110,40 \$, à titre de budget de contingence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1187764006

CA18 13 0199

OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DE LA TOILETTE ET RÉFECTION DE L'ESCALIER ET DES PLANCHERS AU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT -LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-170 – AKA CONSTRUCTION INC. – DÉPENSE MAXIMALE DE 258 994,18 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à AKA CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la toilette et réfection de l'escalier et des planchers au complexe aquatique de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 300-170, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 235 449,25 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 258 994,18 \$, soit 235 449,25 \$, le prix de la soumission, augmenté de 23 544,93 \$, à titre de budget de contingence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1187764007

CA18 13 0200

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans le programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1180391004



CA18 13 0201

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 31 113 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION LOCALE, CONCERTATION SAINT -LÉONARD, POUR LE RENOUELEMENT DU FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2018 -2019 CONFORMÉMENT AU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE MONTRÉALAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 31 113 \$ à la table de concertation locale, Concertation Saint-Léonard, pour le renouvellement du financement pour la période 2018-2019 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1183309012

CA18 13 0202

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ TOTALISANT LA SOMME DE 50 000 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS INDIQUÉS ET SELON LES SOMMES ALLOUÉES EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2018.

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, Madame la conseillère Patricia R. Lattanzio divulgue son intérêt quant à l'organisme Maison de jeunes de Saint-Léonard, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018 :

Organisme	Projet	Aide financière 2018
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Formation-outillage et accompagnement des organisations réalisant des activités d'aide aux devoirs	2 255 \$
Regroupement interculturel Saint-Léonard	La semaine québécoise des rencontres interculturelles à Saint-Léonard	4 000 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les ARTiculées - Ateliers d'expression artistique pour les jeunes filles plus éloignées du réseau communautaire	4 185 \$

Organisme	Projet	Aide financière 2018
Maison de la famille de Saint-Léonard	Agente de Milieu	4 333 \$
Gestion multisports St-Léonard	Démarchage pour l'implantation du programme Accès-Loisirs	4 791 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	6 055 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Animation de chalets de parcs pour occuper positivement les 10-14 ans après l'école	6 055 \$
Gestion multisports St-Léonard	Programme d'initiations sportives	6 763 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Agente de milieu	11 563 \$
	TOTAL	50 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.10 1183309017

CA18 13 0203

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 71 701 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2018, EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) DE LA ZONE VIAU-ROBERT.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2018, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1183309015



CA18 13 0204

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ENTRE LA FONDATION HYDRO -QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT, NATURE-ACTION QUÉBEC INC. ET L'ARRONDISSEMENT POUR LE PROJET « SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ DU CORRIDOR VERT ET NOURRICIER DE SAINT-LÉONARD ».

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, Nature-Action Québec inc. et l'arrondissement concernant le projet « Sensibilisation à la biodiversité du Corridor vert et nourricier de Saint-Léonard ».

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1187281005

CA18 13 0205

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN -TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2018.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean -Talon à Saint-Léonard pour l'année 2018.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1183269004

CA18 13 0206

APPROUVER LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX - ROUGE CONCERNANT L'AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver la lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix -Rouge concernant l'aide aux personnes sinistrées sous la responsabilité des arrondissements, pour une période de trois (3) ans. Cette lettre entente prévoit la possibilité d'un renouvellement pour une même période.

D'autoriser une dépense pour une contribution annuelle de 0,07 \$ per capita pour les années 2018-2019 et de 0,08 \$ per capita pour les années subséquentes ainsi que les frais prévus à la lettre d'entente en cas de sinistre.

D'autoriser la directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications à signer ladite lettre d'entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1184346001

CA18 13 0207

APPROUVER LE MODÈLE D'ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS POUR LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS SUR LEURS PROPRIÉTÉS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le modèle d'entente avec les propriétaires privés pour la plantation et l'entretien d'arbres publics sur leurs propriétés et d'autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer les ententes à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1183022007

CA18 13 0208

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, 3 ANS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-16662 – 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – DÉPENSE MAXIMALE DE 520 721,78 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



D'octroyer un contrat à 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, 3 ans, appel d'offres numéro 18-16662, au montant maximal de 520 721,78 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.16 1183693011

CA18 13 0209

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX (2) BIBLIOTHÈQUES MOBILES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-17068 – LE CONSORTIUM JACK WORLD INC. – DÉPENSE MAXIMALE DE 94 393,90 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à LE CONSORTIUM JACK WORLD INC., le seul soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de deux (2) bibliothèques mobiles pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-17068, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 89 898,95 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 94 393,90 \$, soit 89 898,95 \$, le prix de la soumission, augmenté de 4 494,95 \$, à titre de budget de contingence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.17 1187764008

CA18 13 0210

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1188008001

CA18 13 0211

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1184868004

CA18 13 0212

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2018 EN DATE DU 31 MAI 2018 ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MAI 2018 COMPARÉ AVEC CELUI DU 31 MAI 2017.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2018 en date du 31 mai 2018 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2018 comparé avec celui du 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1180512008

CA18 13 0213

AUTORISER LA VENTE À L'ENCAN À JUSTE PRIX D'ÉQUIPEMENTS AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE – LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la vente à l'encan à juste prix d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, comme détaillé au sommaire décisionnel numéro 1180391002, par l'intermédiaire de la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE, lors de l'encan prévu les 18 et 19 septembre 2018.

D'imputer les recettes et les dépenses liées à cette vente conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1180391002



CA18 13 0214

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2205-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2205) AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AUX MEMBRES.

À la suite de la présentation du projet de règlement numéro 2205 -2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin de modifier les règles relatives aux membres, avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, de ce règlement.

40.01 1185021012

CA18 13 0215

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE O-3 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2144) AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE JUILLET 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2018 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1185021013 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-3 intitulée : « Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2018 ».

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185021013

CA18 13 0216

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA18 13 0179 – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2017-04/H10-20 ET H10-21 – RUE JARRY – LOTS NUMÉROS 1 123 913 ET 1 122 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 3 juillet 2018

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 19 juin 2018, sur la résolution numéro CA18 13 0179 accordant le projet particulier PPCMOI 2017-04/H10-20 et H10-21, visant à permettre la construction de six (6) bâtiments multifamiliaux de quatre (4), cinq (5) et huit (8) étages sur un terrain de 14 443,9 m² de superficie, lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1174871033

CA18 13 0217

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2123, 2129, 2131, 2132, 2136, 2137, 2138, 2147, 2148, 2149, 2150, 2157, 2158, 2159, 2160, 2169, 2175, 2190 ET 2200.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt numéros 2123, 2129, 2131, 2132, 2136, 2137, 2138, 2147, 2148, 2149, 2150, 2157, 2158, 2159, 2160, 2169, 2175, 2190 et 2200;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements d'emprunt a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements d'emprunt, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De modifier les règlements d'emprunt numéros 2123, 2129, 2131, 2132, 2136, 2137, 2138, 2147, 2148, 2149, 2150, 2157, 2158, 2159, 2160, 2169, 2175, 2190 et 2200 en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » à l'Annexe 1;

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt de ces règlements d'emprunt ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe 1;

De transmettre au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la présente résolution.

Annexe 1
Règlements à fermer - Arrondissement de Saint-Léonard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1180512015



CA18 13 0218

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 5485, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 1 123 424 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 juin 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour l'institution d'enseignement située au 5485, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 424 du cadastre du Québec, dans la zone P03-11.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la hauteur maximale de 1,80 mètre d'un mur situé dans une cour latérale, me suré à partir du niveau du sol, indiquée à l'article 6.4.7.1, paragraphe b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmentée à 6,25 mètres pour le mur érigé dans la cour latérale nord-est dans le prolongement de la façade donnant sur la rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1185909013

CA18 13 0219

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5535, BOULEVARD COUTURE – LOT NUMÉRO 1 332 308 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la résolution numéro CA16 13 0214 adoptée le 4 juillet 2016 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-11 visant l'agrandissement en cour avant et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5535, boulevard Couture, lot numéro 1 332 308 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14;

ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant le revêtement de la façade approuvé;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 juin 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 3 juillet 2018

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-11 approuvé par la résolution numéro CA16 13 0214 visant l'agrandissement en cour avant et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5535, boulevard Couture, lot numéro 1 332 308 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1164871019

CA18 13 0220

NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De nommer les quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, de la façon suivante :

- messieurs Joe Di Nunzio et Pasquale Sauro, jusqu'au 1^{er} février 2019;
- madame Chaima Ben Hadj et monsieur Gaëtan Lafrance, jusqu'au 1^{er} février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1183385010

CA18 13 0221

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 JUIN 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1183385009

CA18 13 0222

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE – MAI 2018.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1187888005

CA18 13 0223

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 42, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 3 juillet 2018